

Protections des données

Les personnels administratifs ainsi que les personnes en charge de votre enfant, dans la limite de leurs attributions respectives, auront accès aux données administratives que vous nous transmettez pour :

- Les décisions d'attribution ou de non attribution de place en crèche
- L'application du taux d'effort des participations familiales (revenus et situation familiale).
- La prise en charge la plus efficiente possible de votre enfant (renseignements médicaux).

L'obligation administrative légale est de conserver ces éléments durant 10 ans minimum.

À tout moment, vous pouvez accéder aux informations que vous nous avez transmises, vous pouvez les rectifier ou nous demander de les effacer.

Dans ce dernier cas, ne pouvant plus assurer nos obligations légales, nous ne pourrions plus accueillir votre (vos) enfant (s).

Le délégué à la protection des données au Grand Périgueux est M. Philippe DAL'AGATA : dpd@grandperigueux.fr / 05 53 35 86 00.

Je m'engage à informer le Point Accueil Petite Enfance de tout changement intervenant dans ma situation familiale (dont naissance de l'enfant), professionnelle ou domiciliation dans le mois suivant la date effective du changement. Tout oubli entraînera l'annulation de ma demande de préinscription.